

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 13 mai 2019, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard, conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Hélène Lévesque, conseillère

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

2019-05-119

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en y ajoutant les points suivants :

- Nomination d'une représentante à la Chambre de commerce
- Semaine nationale de la santé mentale
- Reddition de comptes MTQ 2018
- Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE 2018-2019)
- Premiers répondants - Défi du Diable

ADOPTÉE

DÉPÔT PAR LE VÉRIFICATEUR DES ÉTATS FINANCIERS 2018

Présentation aux membres du conseil des états financiers de la municipalité par la vérificatrice Madame Annick Millaire c.a. de la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc.

2019-05-120

ACCEPTATION PAR LE CONSEIL DES ÉTATS FINANCIERS 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'ACCEPTER le rapport de vérification «Rapport financier 2018 consolidé de la municipalité de Ferme-Neuve» de la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc.

DE PLUS, il est résolu que le document soit envoyé au ministre des Affaires municipales et Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

2019-05-121 NOMINATION DU PROCHAIN VÉRIFICATEUR (2019)

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. Société de comptables agréés soit mandatée à effectuer la vérification comptable des livres de la municipalité pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2019-05-122 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 ET 18 AVRIL ET DU 2 MAI 2019

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 8 et 18 avril et du 2 mai 2019 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 8 et 18 avril et du 2 mai 2019 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2019-05-123 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 13 mai 2019, au montant de 382 208,75 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2019-05-124 IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LE CLD D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU qu'un comité composé d'élus a été mis en place pour «Élaborer et mettre en place un plan d'action pour orienter, synchroniser et aligner les besoins des entrepreneurs en lien avec les services municipaux»;

ATTENDU que l'élaboration du plan d'action a fait l'objet d'une concertation auprès des élus et des entrepreneurs;

ATTENDU que la première action du plan est « Établir une politique et renforcer l'accompagnement pour favoriser la réalisation des projets entrepreneuriaux »;

ATTENDU qu'il faut assurer la prise en charge des entrepreneurs et de comprendre les besoins au-delà de la demande ;

ATTENDU qu'il faut assurer le lien avec le CLD d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU que le CLD d'Antoine-Labelle est la porte d'entrée pour les projets entrepreneuriaux sur le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE NOMMER Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière afin de prendre en charge les entrepreneurs faisant une demande à la municipalité et d'assurer le lien ainsi que les échanges en matière d'entrepreneuriat et de développement économique avec le CLD d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2019-05-125

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT # 62 DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉCOCENTRE ET D'UNE AIRE DE TRAITEMENT DES MATÉRIAUX SECS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte le Règlement # 62 décrétant les coûts de construction d'un nouvel écocentre et d'une aire de traitement des matériaux secs, de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et un emprunt au montant de 300 000 \$ à cet effet.

ADOPTÉE

2019-05-126

SMI PERFORMANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à demander une offre de services à SMI Performance relativement à la performance organisationnelle.

ADOPTÉE

2019-05-127

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - OMH

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser une commandite de 200 \$ à l'Office municipal de l'Habitation et que cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire 02-629-00-971-01.

ADOPTÉE

2019-05-128

OFFRE DE SERVICES POUR UN SITE WEB

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Monsieur David Blais de *Constella - Agence Créative* pour la refonte du site web au montant le 6 750 \$, ainsi que les options à 1 268 \$ et les frais récurrents de 164 \$ par année plus les taxes applicables comme décrit dans sa correspondance du 10 mai 2019.

ADOPTÉE

2019-05-129

CESSION D'UNE SECTION DU CHEMIN NIBI

CONSIDÉRANT les résolutions 2016-04-113 - *Acquisition du chemin Nibi* et 2018-02-042 - *Modifications aux résolutions 2016-04-113 et 2017-03-066* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution 2018-02-042 concernant l'acquisition du chemin Nibi soit modifiée afin d'y lire que le notaire au dossier soit Me Nathalie Paquette.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat de cession d'une section du chemin Nibi (lots 5 090 386, 5 090 389, 5 090 391, 5 090 395, 5 090 399, 5 090 402, 5 090 412, 5 090 415, 5 090 418, 5 090 419, 5 090 427, 5 090 441 et 5 090 443) avec le Club corporatif international inc. et Windigo SEC.

QUE les frais reliés à la transaction seront assumés par l'Agence de développement de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2019-05-130

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 153 POUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 153 pour l'augmentation du fonds de roulement de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2019-05-131

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE FERME-NEUVE (DÉMISSION DE HÉLÈNE LÉVESQUE)

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte la démission de Madame Hélène Lévesque en tant que représentante de la municipalité sur le conseil d'administration de l'Agence de développement de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2019-05-132 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE POUR L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la municipalité en tant qu'administratrice pour siéger sur le conseil d'administration de l'Agence de développement de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2019-05-133 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE À LA CHAMBRE DE COMMERCE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Madame la conseillère Hélène Lévesque comme observatrice pour siéger sur le conseil d'administration de la Chambre de commerce de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2019-05-134 TRANSFERT DE BAIL AVEC LE PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de transférer le bail dossier 000660-18-915 (secteur des chutes du Windigo) au Parc régional Montagne du Diable.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à ce transfert.

ADOPTÉE

2019-05-135 SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

ATTENDU que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai ;

ATTENDU que le thème «*Découvrir c'est voir autrement*» vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

ATTENDU que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

ATTENDU que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

ATTENDU qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE PROCLAMER la semaine du 6 au 12 mai 2019 «*Semaine de la santé mentale*» et invite tous les citoyennes et les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Découvrir c'est voir autrement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2019-05-136

APPEL D'OFFRES POUR UNE SURFACEUSE ÉLECTRIQUE USAGÉE

CONSIDÉRANT que le directeur des loisirs a procédé par soumission sur invitation pour l'achat d'une surfaceuse électrique usagée ;

CONSIDÉRANT que les 2 entreprises ont répondu à notre invitation à soumissionner ;

CONSIDÉRANT que les 2 offres obtenues sont les suivantes ;

Zéro Celsius 87 500 \$

AZ Sports inc. 95 450 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour l'achat d'une surfaceuse électrique usagée soit accordé à Zero Celsius, soit le plus bas soumissionnaire au montant de 87 500 \$ plus les taxes applicables comme décrit dans sa correspondance du 11 avril 2019.

QUE le directeur des loisirs soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

QUE la somme de 9 186,41 \$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de l'achat.

ADOPTÉE

2019-05-137

CIRCUIT SANTÉ DE MARCHÉ POUR LES AINÉS (PIQM-MADA)

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme Archéotec inc. de Montréal pour l'étude de potentiel archéologique pour le circuit santé de marche pour les aînés de Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit indiquer le financement de ce projet pour sa participation financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'offre de service de la firme Archéotec inc. datée d'octobre 2017 concernant l'étude de potentiel archéologique du circuit santé de marche pour les aînés au montant de 2 200 \$ plus les taxes applicables soit acceptée.

QUE la municipalité a réservé la somme de 90 028 \$ pour sa participation financière dans le cadre du projet et qu'elle n'utilisera pas les sommes pouvant provenir du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

ADOPTÉE

2019-05-138

ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 141-1 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal abroge le règlement numéro 141-1 relatif aux usages conditionnels ainsi que toutes les résolutions s'y rattachant pour le remplacer par le règlement numéro 141-2 relatif aux usages conditionnels.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le premier projet de règlement numéro 141-2 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Ferme-Neuve.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Madame la conseillère Diane Sirard donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du premier projet de règlement numéro 141-2 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Ferme-Neuve.

2019-05-139

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 141-2 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2019-05-140

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 141-2 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Ferme-Neuve sera tenue le 10 juin 2019 à 19 h.

ADOPTÉE

2019-05-141

DEMANDE POUR DÉPLACER UN LAMPADAIRE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur du service des travaux publics, Monsieur Michel Deslauriers soit autorisé à enclencher les démarches auprès d'Hydro-Québec afin de procéder au déplacement d'un lampadaire de rue pour rendre la traverse de piétons de Forex plus sécuritaire.

ADOPTÉE

2019-05-142

APPEL D'OFFRES - AUTORISATION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, Monsieur Michel Deslauriers, à aller en appel d'offres sur le SEAO pour le contrat FN-19-V-04 - Concassage de 20 000 TM MG 20B et 10 000 TM MG 56.

ADOPTÉE

2019-05-143

ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1er décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique telle que déposée en date du 30 avril 2019.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 573.3.1.2 al. 7 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au Conseil le rapport annuel concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

2019-05-144

NOMINATION DE MONSIEUR YVON BEAUCHAMP COMME CHEF AUX OPÉRATIONS (POSTE SAISONNIER RÉGULIER)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal sélectionne Monsieur Yvon Beauchamp comme chef aux opérations (poste saisonnier régulier) pour le service des travaux publics.

QUE le service de paie soit avisé des modifications à apporter au traitement salarial de Monsieur Yvon Beauchamp, et ce, à compter du 6 mai 2019.

ADOPTÉE

2019-05-145

APPEL D'OFFRES FN-19-V-15 - FOURNITURE DE DIESEL

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait par le système d'appel SEAO pour la fourniture de diesel FN-19-V-15 ;

CONSIDÉRANT que 2 entreprises ont soumissionné ;

CONSIDÉRANT que les offres se détaillent comme suit avant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que selon le rapport du directeur des travaux publics, les soumissionnaires ont été jugés conformes à notre demande ;

- Location L.A. Pelletier Itée	1,2406 \$
- Énergies Sonic inc.	1,2609 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour la fourniture de diesel pour la municipalité de Ferme-Neuve soit accordé à *Location L.A. Pelletier ltée*, au montant de 1,2406 \$ incluant les taxes applicables.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2019-05-146 AUTORISATION DE PAIEMENT - CONTRAT FN-19-V-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à verser la somme de 124 000 \$ plus les taxes applicables à *Nortrax Québec inc.* pour l'achat d'un chargeur sur roues usagé - Contrat FN-19-V-07.

ADOPTÉE

2019-05-147 REDDITION DE COMPTES MTQ 2018

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 885 426 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

CONSIDÉRANT que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme ;

CONSIDÉRANT que la compensation annuelle allouée à la municipalité de Ferme-Neuve vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'ATTESTER le bilan présenté par la directrice générale au montant de 1 072 175 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2018 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2019-05-148 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE 2018-2019)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande une subvention pour le réseau routier municipal dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE 2018-2019).

QUE la présente demande de subvention est faite pour des travaux à être réalisés dans le secteur urbain, soit pour les rues et chemins suivants :

- Chemin du Domaine-des-Bouleaux

QUE les travaux consistent en l'amélioration de chaussées, rechargement, pavage et drainage pour un montant de 120 000 \$.

ADOPTÉE

2019-05-149

PREMIERS RÉPONDANTS - DÉFI DU DIABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service incendie à assurer la sécurité durant l'activité du *Défi du Diable* qui aura lieu le 15 juin 2019, en déployant deux premiers répondants ainsi que l'équipement requis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2019-05-150

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 13 mai 2019 soit levée, il est 21 h.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire